



Paris, le 17 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : un nouvel élan pour notre agriculture

A l'occasion du Conseil Supérieur d'Orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire qui s'est tenu le 17 septembre 2013, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a présenté les orientations de loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt.

Le Ministre a déclaré : « Cette loi doit nous permettre de relever le défi de la compétitivité économique, sociale et environnementale, et ce à travers quatre orientations : une amélioration de la compétitivité de nos filières agricoles, et notamment d'élevage, le développement de l'agro-écologie, le renouvellement des générations, et la rénovation des relations entre acteurs du monde agricole ainsi qu'avec le reste de la société ».

Le texte présenté ce jour aux organisations professionnelles agricoles se compose de 34 articles. Il s'inscrit pleinement dans la politique gouvernementale en faveur de la compétitivité et de l'emploi, et s'appuie également sur les leviers de la nouvelle Politique Agricole Commune. Il sera examiné en Conseil des ministres le 30 octobre, puis discuté en séance publique à l'Assemblée nationale dès le début du mois de janvier 2014.

Parallèlement, Stéphane LE FOLL a également souhaité inscrire l'agriculture et l'agroalimentaire dans la démarche France 2025 initiée par le Président de la République, en proposant aux différentes filières une démarche stratégique pour les dix prochaines années. Pour cela, chaque filière et chaque conseil spécialisé de FranceAgrimer se verra remettre des propositions par le Ministère pour nourrir leurs propres réflexions, en vue de déboucher collectivement sur un plan cohérent et partagé fixant les grandes orientations stratégiques du secteur à dix ans, tant sur le marché intérieur qu'à l'export. Une démarche analogue sera conduite pour les filières ultramarines au sein de l'ODEADOM, et pour la filière bois avec le Conseil supérieur de la forêt, des produits forestiers et de la transformation du bois.

Retrouvez les grandes orientations de la loi d'avenir à l'adresse suivante :

http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/LoiAvenir_cle8e43b9.pdf

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr – www.alimentation.gouv.fr